COMPTE RENDU réunion en mairie de Mansat la Courrière le 29/11/2021

Personnes présentes :

Mr DUGAY J.P. maire de Mansat la Courrière (DJP dans le texte)

Mr Christian DAUPHIN adjoint au maire (CD dans le texte)

Mr Sylvain DEWITTE Vice président de VITHEC (SD dans le texte)

Mr J.C.CHAMPEYMOND président de VITHEC (JCC dans le texte)

**JCC** fait la présentation de VITHEC en insistant sur la vocation, dans un premier temps, d’une activité essentiellement basée sur l’information à la population considérant que cette information depuis le début du projet a été quasi inexistante . L’ensemble des échanges avec EDF Renouvelable et avec les municipalités sont mis en ligne sur le site . Une autre activité essentielle pour VITHEC étant la mise en situation de tous les villages, par des photomontages permettant aux habitants des 6 communes concernées par le parc éolien « Sud Creusois » d’imaginer ce que sera leur environnement pour les 20 ans à venir .

**DJP** s’inscrit en faux en ce qui concerne la commune de Mansat puisque dans le bulletin municipal bi annuel, dès 2016 le projet de EDF Energie Nouvelle à l’époque , a été mentionné afin que chacun des 83 habitants à temps complet, puissent être tenu au courant ou du moins puisse interroger les membres du conseil municipal . **DJP** précise que Mansat La Courrière est une petite commune ou tout le monde se connait et que les informations circulent très vite . A sa connaissance un seul couple à manifesté une hostilité à l’encontre des parcs éoliens .Raison pour laquelle le conseil municipal n’a jamais envisagé une consultation de la population .

Les terrains éligibles pour que EDF renouvelable implante des éoliennes étant très réduit, un seul point culminant entre Chignat et Chadoulénas (Le Puy La Forêt 599m)

Il y a en effet 2 parc éoliens sur la commune de Mansat le second se situant à cheval sur Thauron et Mansat, le promoteur étant NEOEN (promoteur français de systèmes de production solaire, éolien et photovoltaïque) . Ce projet court depuis 2013 est a vue l’obtention des permis de construire en 2020 pour 3 éoliennes sur Thauron et 3 éoliennes sur Mansat . Le chantier n’a pas commencé car des recours ont été présentés, une éolienne a été déplacée .

Aucuns baux emphytéotiques ou servitudes n’ont été présentés à la commune de Mansat, ni pour le projet NEOEN ni pour EDF Renouvelable .

Aucune confirmation de hauteur maximum des éoliennes, par EDF R n’a été apportée .

**DJP** indique qu’il suit avec intérêt les échanges VITHEC/EDF R à ce sujet car il voudrait bien savoir « quel est le menteur des deux » **SD et JCC** précise qu’il n’est pas question de mensonges mais de compléments d’informations . **DJP** admet que la différence entre 150 et 200m est énorme pour la hauteur d’une éolienne .

A la demande de **SD** et **JCC, DJP** accepte que dans le prochain bulletin municipal, en mars ou avril 2022, Vithec ait un encart de présentation . Dans l’immédiat une affiche sera épinglée au tableau d’affichage de la mairie .